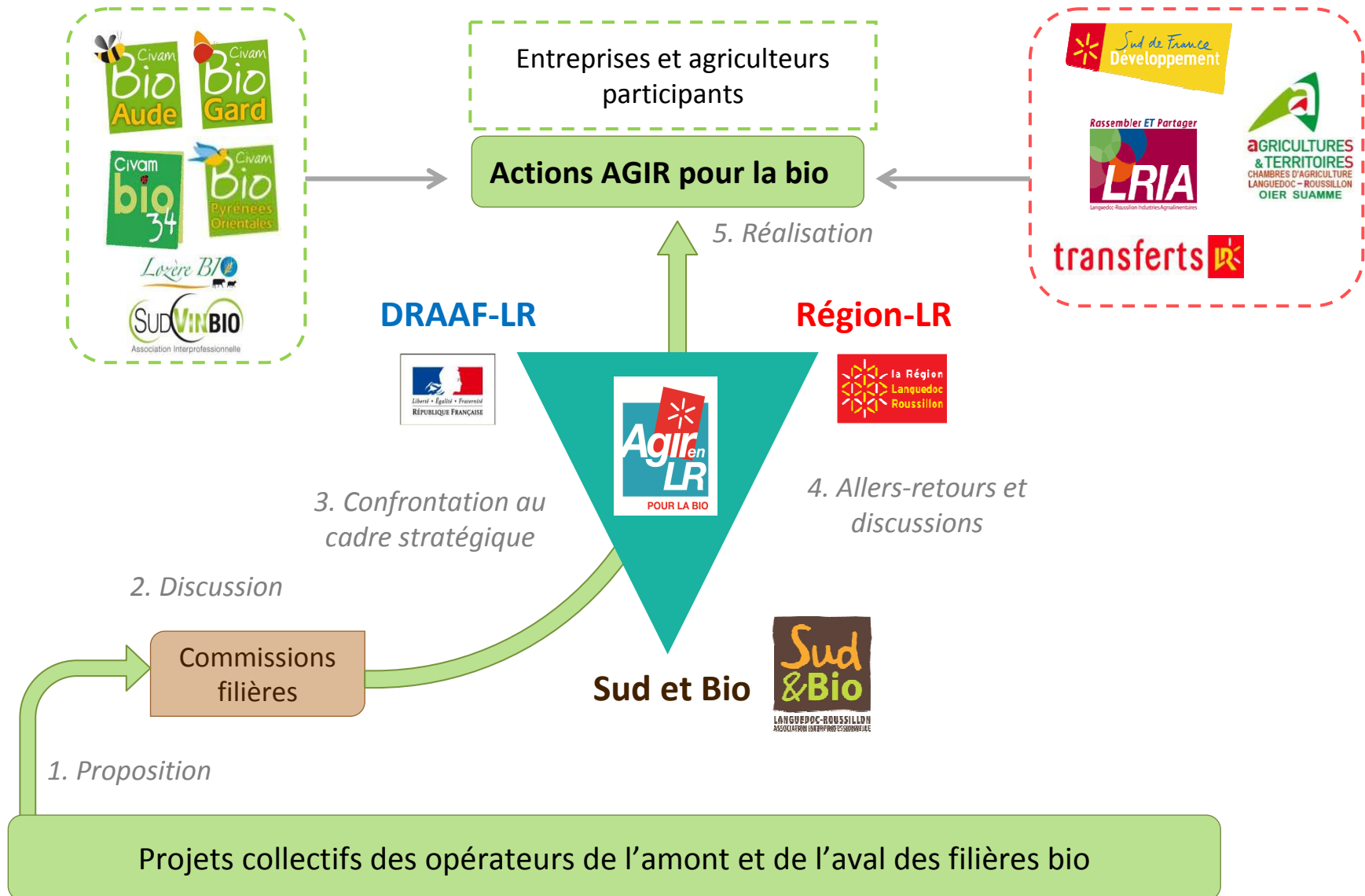




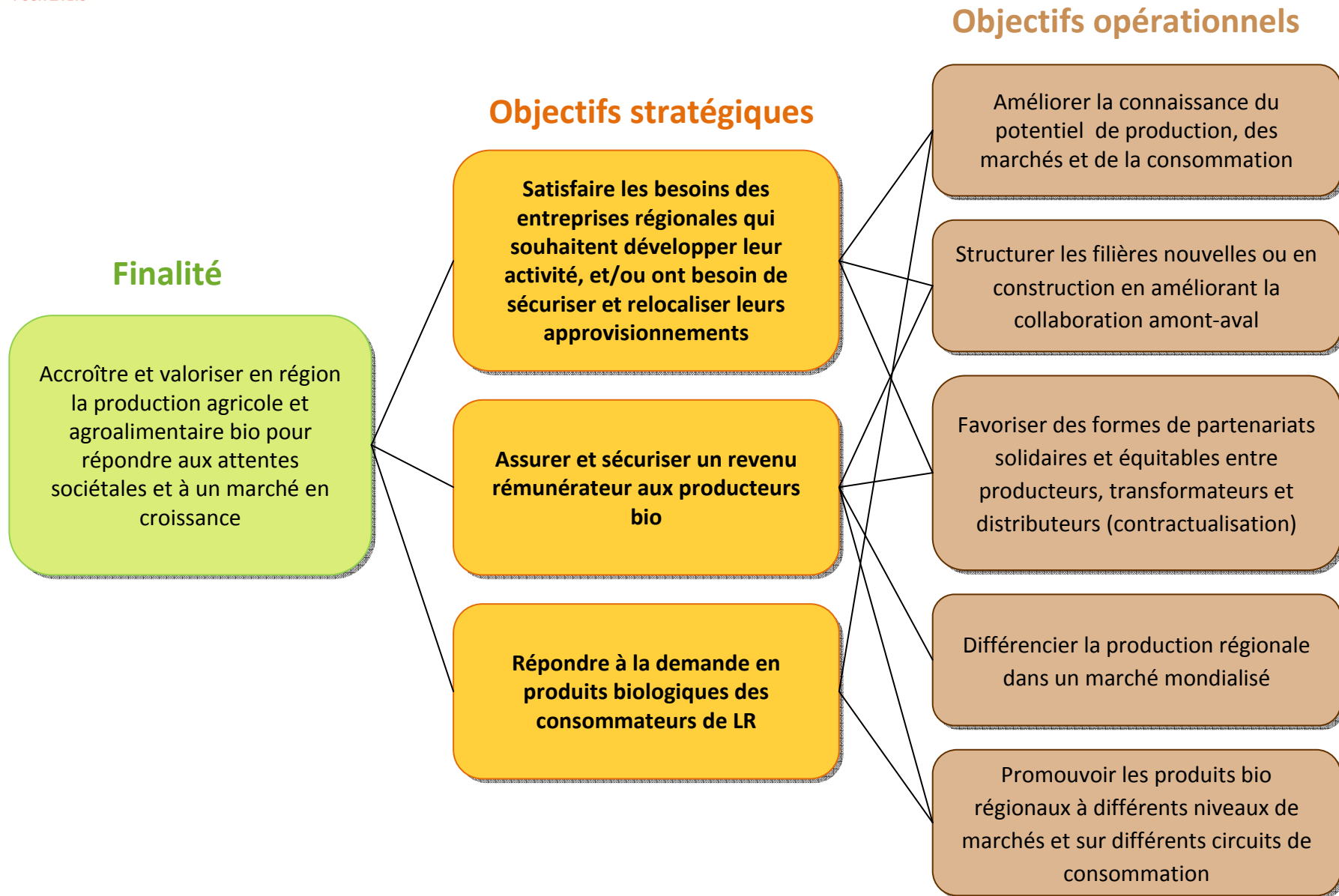
Le contrat de filière AGIR pour la bio en LR



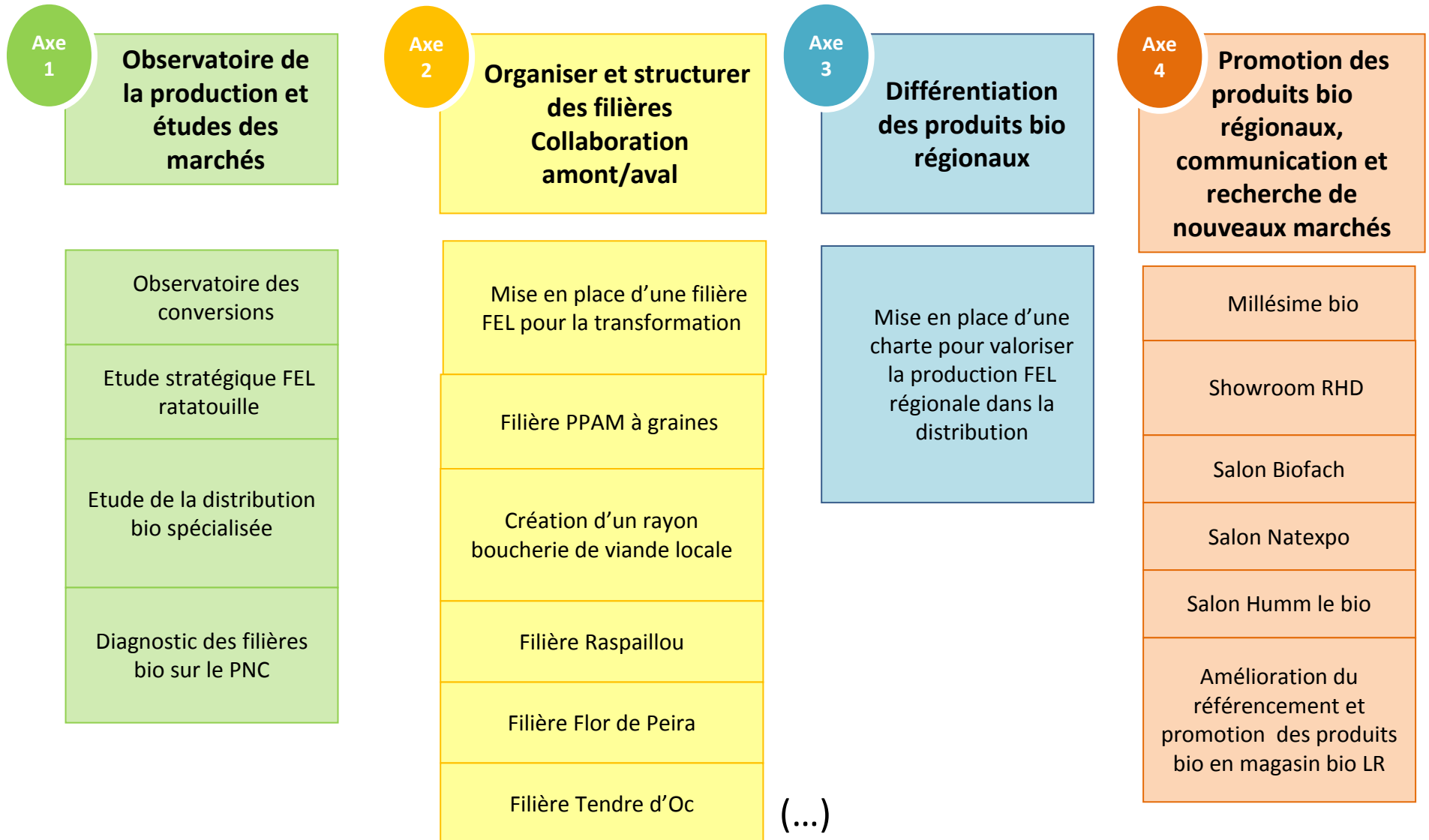
Contrat de filière AGIR pour la bio



Les objectifs du contrat de filière

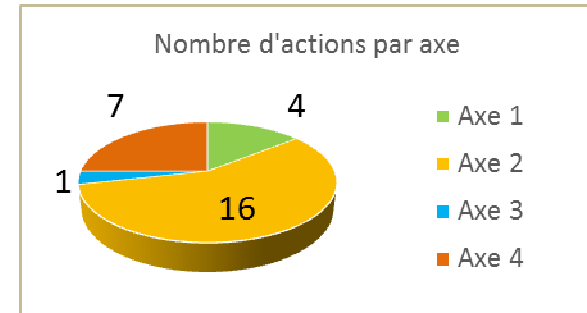


Les axes stratégiques du contrat de filière

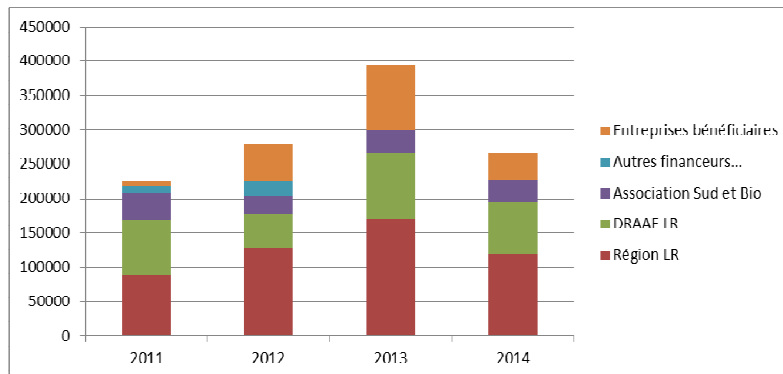


Bilan 2011/2014 en chiffres

- **28 actions** dont **8 projets soutenus dans la durée** grâce au contrat de filière.
- **Principalement des actions de structuration des filières**
- **36 entreprises motrices** dans les actions, et au-delà, près de **300 entreprises régionales bénéficiaires**
- Une grande diversité de porteurs de projets.



- Plus de **100 agriculteurs** engagés dans des actions de **collaboration amont-aval**, et au-delà, près de **450 producteurs bénéficiaires d'actions ponctuelles** ou bénéficiaires **via leurs organisations collectives**
- **Toutes les filières engagées** : Fruits et Légumes, Viticulture, Grandes cultures, Elevage, Plantes aromatiques, Distribution



Région LR	505 741€
DRAAF LR	300 382€
Entreprises bénéficiaires	199 617 €
Association Sud et Bio	130 853€
Autres financeurs...	30 079 €

Un montant total engagé de **1 166 672€**

(hors actions de promotion Millésime Bio et actions de Sud de France Développement)

Evaluation du contrat de filière (2014)

Efficacité



Analyse la façon dont les objectifs ont été atteints ou sont en voie de l'être

Finalité

Accroître et valoriser en région la production agricole et agroalimentaire bio pour répondre aux attentes sociétales et à un marché en croissance

Objectifs stratégiques

Satisfaire les besoins des entreprises régionales qui souhaitent développer leur activité, et/ou ont besoin de sécuriser et relocaliser leurs approvisionnements

Assurer et sécuriser un revenu rémunérateur aux producteurs bio

Répondre à la demande en produits biologiques des consommateurs de LR

Objectifs opérationnels

Améliorer la connaissance du potentiel de production, des marchés et de la consommation

Structurer les filières nouvelles ou en construction en améliorant la collaboration amont-aval

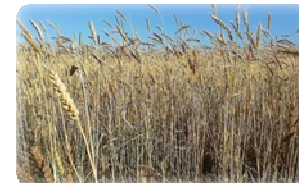
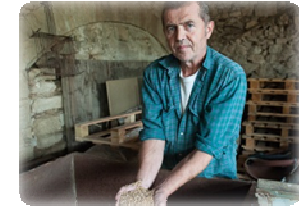
Favoriser des formes de partenariats solidaires et équitables entre producteurs, transformateurs et distributeurs (contractualisation)

Différencier la production régionale dans un marché mondialisé

Promouvoir les produits bio régionaux à différents niveaux de marchés et sur différents circuits de consommation

1 .Des expériences de collaboration entre amont et aval des filières

- ◆ **4 projets collectifs, et 3 projets de relations individuelles** producteur-entreprise
- ◆ **82 agriculteurs, 4 coopératives, 9 entreprises et 52 artisans** ont participé de façon concrète à des relations de collaboration amont-aval





Résultats des expériences de collaboration entre amont et aval des filières



- La collaboration dans le cadre **d'initiatives collectives** est plus **avancée**, plus **stable**, et plus **durable**
- Des relations solides établies grâce à **l'animation de collectifs regroupant les différents maillons de la filière**
- Importance du **temps** pour construire des relations de collaboration durables et pérennes
- Importance de **l'animation par une tierce personne**



2 .Une contractualisation minoritaire,

Mais un pas en avant vers des relations solidaires et équitables

Démarches collectives

- ✓ Des prix discutés et négociés collectivement
- ✓ Une prise en compte des coûts de production
- ✓ Des engagements forts sur une stabilité des prix d'achat aux producteurs
- ✓ Des conditions de rémunération proposées par les partenaires de l'aval aux agriculteurs plutôt satisfaisantes
- ✓ Dans les initiatives collectives, le groupe renforce les positions et les engagements, et le besoin de contractualiser à l'écrit se fait moins ressentir
- ✓ Difficultés d'aller immédiatement sur des engagements pluriannuels

Démarches individuelles

- ✓ Des démarches individuelles qui s'inscrivent dans une logique de partenariats solidaires et équitables... mais qui restent plus fragiles
- ✓ Une contractualisation à renforcer et à soutenir dans le cadre de contrats bilatéraux entre un producteur individuel et un partenaire de l'aval
- ✓ Importance de l'accompagnement par une tierce personne



Conclusion

- Le contrat de filière AGIR pour la Bio : un **dispositif innovant** et adapté aux enjeux de la structuration des filières à l'échelle régionale, **un catalyseur de projet**
- Un dispositif régional **complémentaire du dispositif national** Avenir Bio
- AGIR pour la Bio a permis d'accompagner de nombreuses **initiatives de structuration des filières bio** qui ont contribué aux objectifs de départ.
- Les besoins de l'aval en produits bio régionaux continuent de se renforcer, encore du potentiel pour construire et renforcer les filières bio régionales : enjeu qui reste d'actualité.